

## Contre la menace fasciste : un festival

En 1938 se tient en Italie pour la 6ème édition la Mostra de Venise. A l'époque La Mostra est la première compétition internationale de cinéma et réunit les grands pays producteurs de cinéma de l'Avant-Guerre.

Parmi les films en compétition, c'est un film américain qui est choisi à l'unanimité par le jury pour la plus haute récompense. Seulement, sous la pression d'Hitler ce sont deux films de propagande qui sont

récompensés de prix du meilleur film, alors appelé "Coupe Mussolini" : "Les Dieux du stade"

documentaire allemand sur les Jeux Olympiques de 1936 réalisé par Leni Riefenstahl et "Luciano Serra, pilote" film italien de Goffredo Alessandrini.

La délégation française à Venise n'apprécia guère de voir La grande illusion, le chef-d'œuvre pacifiste de Jean Renoir -qui passait alors pour "le" cinéaste du Front populaire- être interdit de récompense, après intervention personnelle de Mussolini.

Dans les membres représentants la France à la Mostra de Venise se trouve Philippe Erlanger. Sous le choc face aux récompenses attribuées à Venise il a l'idée de créer un festival de cinéma libre en France.

## LE RÔLE DE LA CGT

La première édition du Festival de Cannes devait alors se tenir en septembre 1939. L'ouverture du Festival était prévue le 1er septembre, or c'est ce même jour que les troupes allemandes envahissent la Pologne. La guerre a commencé, le festival n'aura pas lieu.

Il faudra attendre la fin de la guerre pour voir la première édition du festival apparaître. Mais en 1946 il faut reconstruire le pays, le gouvernement manque alors de moyens pour financer un festival annuel jugé trop cher. C'est à ce moment que la

CGT joue un rôle primordial. **En effet la CGT investit alors un important travail militant, le premier palais des festivals n'aurait pas pu être achevé sans les syndiqués qui ont aidé bénévolement à sa construction. Aussi, la CGT va intervenir dans le financement de cette première édition.**

A noter que pour la 1ère édition du festival, le film "La bataille du rail" de René Clément est

récompensé du Grand Prix International de la mise en scène et du prix du jury international.

Les récompenses de ce qui devait être la 1ère édition en 1939 ont été attribuées en 2002 et c'est le film américain "Pacific Express" de Cecil B. DeMille qui remporte la palme d'or.

**Or aujourd'hui, le rôle de la CGT dans l'histoire du festival de Cannes est remis en cause, ou du moins oublié.** Le Festival de Cannes tient ses racines dans le Front Populaire et a traversé des luttes sociales importantes. **Aujourd'hui encore la CGT Spectacle fait partie du comité d'organisation du festival de Cannes.**

La section CGT FiP 86 a décidé de décerner, des « CGT »

- Le « CGT » d'or est décerné à la DGFIP pour l'ensemble de ses créations (NRP, conditions de travail, dialogue social...)
- Le « CGT » du mépris est décerné à la DGFIP pour l'aumône de 10 points d'ACF
- Le « CGT » du mensonge est décerné à la DGFIP pour la RGP et le 1<sup>er</sup> jugement contre un agent
- Le « CGT » de l'image d'Epinal pour la réforme de la fonction publique

Et nous pourrions en décerner beaucoup d'autres



## Guerini, ministre de la liquidation de la fonction publique



### Le fonctionnaire est titulaire de son grade, pas de son emploi.

Le corps garantit une progression salariale au fil de la grille de rémunération. La disparition des catégories entraînerait la suppression des grilles donc de l'avancement salarial régulier. Cela impliquerait que la rémunération est fixée selon l'emploi occupé et que pour évoluer, il faudra bouger. Cela veut également dire que la rémunération sera entièrement dépendante de la chaîne hiérarchique. Il en résultera un blocage des rémunérations pour de nombreux collègues qui seraient mieux payés que la cotation de leur poste. Cette mesure explose le statut du fonctionnaire et permettra, de facto, de tailler dans la masse salariale de la fonction publique. Il suffit de lire le rapport PENY – SIMONPOLI, du 14 mars 2022, véritable brouillon du projet du gouvernement, ode à la casse de la fonction publique par la destruction du statut

Qui dit suppression des catégories, dit également suppression des concours, et donc recrutement direct par le biais de la contractualisation. La part des agents contractuels, susceptibles d'être remerciés aussi vite qu'ils sont arrivés, n'a cessé d'augmenter dans la fonction publique, au point de représenter quasiment le quart des effectifs.

Ces annonces du gouvernement constituent des attaques directes du statut et ne proposent rien sur l'amélioration des carrières, par la revalorisation des grilles, les possibilités de promotions, la hausse des traitements indiciaires... En fait, le seul tabou pour Guerini, c'est l'augmentation des rémunérations. Le gel des salaires a encore été confirmé.



## Contractuels

### La CGT Finances Publiques rappelle qu'elle condamne la loi de transformation de la fonction publique

Elle tient à rappeler que la voie d'intégration de la fonction publique et en ce qui nous concerne de la DGFIP doit rester en priorité celle du concours et l'emploi de contractuel ne doit être qu'exceptionnel et sur des missions non pérennes ou non réalisables par des titulaires.

Selon l'administration les contractuels sont bénéfiques aux titulaires puisqu'ils aident à l'amélioration de la qualité de vie au travail en comblant les vacances d'emploi. **Pour la CGT Finances Publiques**, la pyramide des âges et ses conséquences sur les effectifs sont connus depuis bien plus de 2 ans. Il aurait fallu anticiper sur le long terme et ne pas avoir une simple gestion budgétaire des emplois.

**Pour la CGT Finances Publiques**, les contractuels sont avant tout des collègues et non des variables d'ajustement et la précarité de leur statut ne doit pas les rendre corvéables à merci. Les contractuels se plaignent de la charge de travail et de la pression hiérarchique avec comme épouvantail le non renouvellement de leur contrat.

### LA CGT FINANCES PUBLIQUES REVENDIQUE EN URGENCE :

- L'arrêt de la précarisation de la fonction publique ;
- À travail égal, une rémunération égale ;
- L'arrêt des recrutements de contractuels avec mise en place ;
- D'un plan de titularisation des contractuels présents ;
- D'un recrutement par concours d'agents titulaires pour combler les postes vacants et pourvoir de nouvelles créations de postes.

Le guide contractuel est en ligne sur le site CGT FiP86



### La CGT Finances Publiques prend l'acompte de la DG et réclame le solde !

Depuis l'automne 2023 la négociation indemnitaire est ouverte, elle voit son volet indemnitaire pérenne arriver à son terme.

Depuis 2021 la **CGT Finances Publiques**, dans le **cadre intersyndical**, a œuvré pour l'ouverture de ces négociations afin d'**obtenir une augmentation** du régime indemnitaire.

**Lors des négociations**, une revalorisation pérenne pour **tous les agents** de la DGFIP a été obtenue (ACF et dispositif de substitution pour celles et ceux qui n'ont pas d'ACF). Des agents Berkanis aux agents AFIPA, en passant par tous les corps des agents administratifs et techniques, les contrôleurs, les géomètres, les inspecteurs y compris pour les contractuels et les ouvriers d'État, toutes et tous se verront appliquer une augmentation de leur régime indemnitaire.

La hauteur de la **revalorisation** reste cependant **très insuffisante** au regard des revendications portées et des attentes des agents des finances publiques.

La négociation débouche finalement sur une augmentation de 25 euros nets mensuel à partir de janvier 2024 (effet rétroactif) et de 16,5 euros nets mensuel supplémentaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Chaque agent aura à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 41,5 euros nets par mois d'augmentation.

Le niveau de revalorisation a interrogé chacun d'entre nous. Mais la CGT Finances Publiques s'est attachée à consulter

ses militants et adhérents tout au long du processus de négociations pour arriver à cette décision réfléchie, discutée et longuement pesée. C'est le gain net obtenu pour nos collègues les moins bien rémunérés qui a fait pencher la balance. **Elle reste une des rares augmentations dans la période.**

**Il reste que, pour la CGT Finances Publiques, le compte n'y est pas** et que le contexte d'austérité annoncé ne saurait justifier l'insuffisance de la revalorisation.

**Sans accord des organisations syndicales, il est probable que nous n'aurions rien eu, ou presque.**

**La CGT Finances Publiques a finalement choisi de signer cet accord au bénéfice des agents**, elle fait le choix de prendre l'enveloppe et de ne pas s'en contenter.

Cette signature ne constitue en rien un blanc-seing pour la direction générale. Tous les contentieux liés à la perte abyssale de notre pouvoir d'achat demeurent. **La CGT Finances Publiques mettra tout en œuvre pour obtenir une augmentation du point d'indice** au niveau fonction publique et comme elle l'a fait depuis 2021, **l'ouverture de nouvelles négociations à la DGFIP** pour de **nouvelles revalorisations** du régime indemnitaire **sur la base de nos revendications.**

C'est par notre mobilisation que nous serons en capacité de gagner sur nos revendications !

### RGP 1<sup>ER</sup> JUGEMENT CONTRE UN AGENT DE LA DGFIP : LA DIRECTION GÉNÉRALE NOUS A MENTI



Le 3 mai dernier, un de nos collègues a été condamné par la cour des Comptes à 2500€ d'amende. Ce jugement fait suite à une escroquerie aux coordonnées bancaires (Faux ordres de virement). Malheureusement, ce dernier ne fait que confirmer ce que la CGT Finances Publiques dénonce depuis plus de 18 mois :

#### Tous les agents de la DGFIP sont justiciables !

En effet, ici, c'est l'adjoint qui est condamné et non le comptable.

Contrairement aux engagements de la DG et aux vidéos rassurantes du chef du SCL en mode stand-up, c'est bien tous les agents qui valident une opération qui sont condamnables par la RGP.

**Retrouvez l'intégralité du tract sur notre site ainsi que le jugement de la cour des comptes**

### Assemblée générale

11 avril 2024



L'institut d'histoire sociale (IHS) CGT 86 et l'Indécosa ont accepté l'invitation de la section. Les agents présents ont pu découvrir leurs stands et acheté les productions de l'IHS.

Des Camarades des Deux-Sèvres, de l'Union Départementale CGT 86, de l'Union Fédérale des Retraités, de la commission régionales Poitou-Charentes et du bureau national de la CGT FiP nous ont honoré de leurs présences.

La section remercie chaleureusement Jean-Claude Sardin, Eric Marmin et Claude Jamin pour l'organisation matérielle de cette journée.

**La composition de la CE est :** Amadou ABDOULAYE DJIBO, Claudie ARNAULT, Andrée BLAISON (trésorière adjointe), Amélie BLOUDEAU, Mélody BREDoux, Valérie CORDEAU (trésorière), Fleur FORET, Béatrice MOUYS (secrétaire de la section), Yoan PASLAWSKI (secrétaire adjoint) et Sylvie THOUVENIN-OLIVER.



La Cgt dénonce et condamne la multiplication des convocations par les forces de l'ordre, des mises en examen, des condamnations des militants du mouvement syndical, associatif et politique.

N'en déplaise à celles et ceux qui veulent nous bâillonner, nous ne nous taisons pas !

Indépendamment même de cette affaire, la Cgt réaffirme son engagement plein et entier contre l'extrême-droite, ce qui nécessite, entre autres, une justice, des juridictions, des services publics et une fonction publique respectant les principes d'égalité de traitement, d'indépendance et de responsabilité.

**Pour que justice soit rendue à Céline Verzeletti, mobilisons-nous le 1er juillet prochain devant le tribunal d'Aix-en-Provence**

Les faits sont les faits !

La Cour nationale du droit d'asile (CNDA) a prononcé la récusation de Monsieur Jean-Marie Argoud, rapporteur public au tribunal administratif de Marseille et président vacataire de formation de jugement à la Cnda depuis octobre 2021, en jugeant que les opinions d'extrême-droite qu'il exprime publiquement sont incompatibles avec l'impartialité qui est attendue d'un juge.

Cette information a été rendue publique dans un article publié sur le site Internet de l'Union Fédérale des Syndicats de l'Etat de la Cgt (UFSE-Cgt) dont Céline Verzeletti est directrice de publication, et par ailleurs co-secrétaire générale de l'UFSE-Cgt et membre du bureau confédéral de la CGT.

C'est à ce titre que Céline a fait l'objet d'une citation directe pour injures publiques par Monsieur Jean-Marie Argoud. Lorsque ce dernier parle d'injures publiques, la Cgt parle des faits.

**Parce que la véracité des faits s'impose et pour que justice soit rendue, la Cgt apporte son soutien plein et entier à Céline.** C'est dans ce sens que la Cgt organise un rassemblement le 1er juillet prochain, à 13 heures, devant le tribunal d'Aix-en-Provence (40 bd Carnot).

Tous et toutes solidaires de la CGT Nord et de **Jean-Paul Delescaut**, Secrétaire général de l'Union Départementale CGT du Nord qui a été condamné le 18 avril à une peine d'un an d'emprisonnement avec sursis par le tribunal correctionnel de Lille pour apologie du terrorisme et relaxé pour provocation à la haine raciale. Le sens du communiqué, objet de la poursuite, était pourtant clair. Rendre hommage à toutes les victimes civiles de cet enchaînement inexorable de violence meurtrière. Ce jugement et les motivations lues par la présidente du Tribunal ont des accents politiques ostensibles, visant notamment l'action de la CGT en dehors de sa compétence. Du jamais vu et du très inquiétant.

L'UD CGT du Nord et Jean-Paul Delescaut ont immédiatement interjeté appel de cette décision. Une décision qui constitue un franchissement de seuil particulièrement dangereux pour tout acteur politique ou militant mais plus généralement pour toute prise de parole sur des situations de guerre ou de crime contre l'humanité. En déniaient à une parole syndicale la possibilité de porter une analyse géopolitique et de penser le monde, en criminalisant lourdement cette période sur le registre de la répression terroriste, nous assistons à une nouvelle dérive et à une réduction importante du périmètre de la liberté syndicale et de la liberté d'expression. Cette criminalisation s'inscrit évidemment dans la vague liberticide qui touche la liberté de réunion et de manifestation. Depuis cette décision, toute parole portant sur la situation à Gaza ou sur la situation en Israël est susceptible d'être poursuivie devant les tribunaux. Rappelons que cette poursuite a été provoquée par le préfet Georges-François Leclerc, représentant de l'État, lui-même plusieurs fois condamné par le Tribunal Administratif de Nice pour ses mesures illégales contre les migrants à la frontière Italienne. Un préfet donneur d'ordre dans l'affaire des violences commises sur Geneviève Legay. Un préfet en conflit ouvert avec l'UD CGT du Nord sur plusieurs mobilisations sociales. Une procédure qui s'inscrit à l'évidence dans la logique de la vague de poursuites pour apologie du terrorisme à la suite d'une circulaire de la chancellerie ayant incité les parquets à poursuivre massivement les militants sur des projections politiques nauséabondes prêtant à des phrases des intentions contraires à celles de leurs rédacteurs.



*La CGT Finances publiques exprime toute sa solidarité envers les agents et les camarades CGT de l'administration pénitentiaire suite au drame survenu le mardi 15 mai 2024, où deux agents ont été assassinés et trois blessés dans l'exercice de leurs fonctions.*

*Elle adresse ses sincères condoléances aux familles, aux proches et aux collègues des agents décédés et le meilleur des rétablissements pour les blessés.*

*Le 29 avril 2024, la CGT Pénitentiaire adressait une mise en demeure à Monsieur Éric Dupond-Moretti, ministre de la Justice, dénonçant la détérioration de la santé psychique et physique des agents. Face au terrible drame qui vient de se dérouler, ils doivent d'autant plus bénéficier en urgence de tous les soutiens et aides nécessaires.*



sur le site de la CGT FiP86 : <https://86.cgtfinancespubliques.fr/>

ou Ulysse local, vie pratique, les organisations syndicales



en cliquant sur le QR Code